



# L'Informateur

Avril 2023

Bulletin municipal – Aguanish

Numéro 2

« *Chères concitoyennes et chers concitoyens,*

*C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons L'Informateur, premier bulletin municipal d'Aguanish. L'Informateur se veut un outil d'information à la population sur la vie municipale et le travail fait pour vous. C'est dans un esprit d'inclusion, avec un souci de transparence et de sensibilisation aux différents enjeux relevés par l'équipe municipale que cette initiative a vu le jour. Non seulement vous serez tenus informés des faits saillants, mais vous y retrouverez également des informations pratiques. Ce feuillet informatif se veut un pont entre notre réalité et votre quotidien. En espérant que vous serez aussi emballés que nous par cette initiative qui unit l'administratif au pratico-pratique dans un désir de mieux vivre ensemble. » – Marlène Blais, directrice générale*

## DOSSIER : ÉROSION DES BERGES

Comme vous l'avez constaté, les effets des changements climatiques se font de plus en plus ressentir sur notre territoire : augmentation des températures normales de saison, diminution des précipitations de neige, force accrue des vents, perturbation de la faune et de la flore, etc. Nous ne sommes pas insensibles à ces changements ni au phénomène d'érosion des berges, lequel nous préoccupe grandement. Votre municipalité a entamé des démarches depuis septembre 2022. Une première rencontre avec le *ministère de la Sécurité publique* a eu lieu, de laquelle nous ne sommes pas sortis satisfaits : comparativement à d'autres municipalités du Québec, la situation d'Aguanish ne figure pas parmi les plus préoccupantes et le MSP ne considère pas notre situation comme étant suffisamment urgente pour nous octroyer l'aide financière nécessaire pour entamer le plus rapidement possible des travaux d'atténuation d'érosion.

Votre municipalité s'est alors tournée vers ses partenaires et collaborateurs directs afin d'obtenir leur appui à une demande que nous déposerons au *ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements climatiques, Faune et Parcs* dans le but d'obtenir l'autorisation d'installer une mesure d'atténuation temporaire au Site du Festival, lequel est menacé d'effondrement, ce qui implique d'obtenir une dérogation aux exigences habituelles pour autoriser l'aménagement d'une telle mesure.

En amont de cette démarche, nous continuons nos recherches et approchons plusieurs professionnels du milieu afin de trouver la meilleure solution possible dans les meilleurs délais. De plus, ces démarches nous permettent d'étoffer notre dossier afin d'ultimement obtenir l'appui des instances gouvernementales concernées et faire reconnaître l'urgence de notre situation sur TOUT le périmètre urbain du canton de Goynish.

Pour ce faire, nous avons besoin de vous ! Vous avez des photos des berges d'il y a longtemps et récemment ? Avant et après la tempête du 23 décembre 2022 ? Vous avez perdu du terrain depuis les dernières années ? Vous avez des questions, des inquiétudes ? Venez nous voir ! Nous sommes là pour vous soutenir. Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous, contactez Fanny Lachambre, notre agente de développement municipal au 418-533-2323, poste 105.

---

## **DOSSIER : RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-GRÂCES**

Depuis septembre 2022, des parents se sont rassemblés pour demander l'aide de la Municipalité sur le dossier de la réouverture de l'école primaire d'Aguanish. Le Conseil a voté favorablement et octroyé l'aide demandée en mandatant Fanny Lachambre sur ce dossier. Avec le soutien de Julie Bouchard, organisatrice communautaire au sein du CISSS de la Moyenne-Côte-Nord, et en accord avec la volonté du comité de parents, Mme Lachambre en est à la mise en place des premières démarches. Le projet est actuellement en recherche d'appui et à l'évaluation des possibilités réelles dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre certes, mais également de volonté de développement socio-économique qu'entame présentement notre milieu.

La population d'Aguanish sera invitée à s'exprimer sur le sujet lors d'une consultation citoyenne qui se tiendra dans les prochaines semaines. Votre opinion et votre vision sont importantes pour nous afin que nous puissions offrir un service scolaire à la hauteur de nos moyens et fidèle à nos plans d'avenir, le tout dans un esprit de pérennité, de solidarité et de complémentarité avec les communautés voisines. Surveillez les babillards et les médias pour connaître la date de l'événement.

---

## **Bibliothèque municipale Victor-Lachance**

Grâce à l'implication de bénévoles, à compter du 15 mars, votre bibliothèque sera également ouverte le mercredi soir, de 18h à 20h. Le Kilitou, espace de jeux et de découvertes, sera aussi disponible pour les enfants. Vous n'êtes pas encore membre ? Venez nous voir et explorer notre belle collection. Le Réseau-Biblio de la Côte-Nord et notre équipe s'assurent de vous offrir de la variété et de la nouveauté par une rotation bi-annuelle.

---

## **RAPPEL – RÉGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX**

Extrait du règlement N° 006-10-2019 – article 25 :

« ... Constitue une nuisance et est prohibé, le fait pour un gardien de laisser errer son animal dans les rues, ruelles et places publiques de la municipalité ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation du propriétaire ou gardien de l'animal... Tout animal se trouvant à l'intérieur des limites de l'unité d'occupation de son gardien ou de ses dépendances ou sur toute autre unité d'occupation privée avec l'autorisation du propriétaire ou l'occupant de cette unité... l'animal doit être gardé selon le cas :

- a) Sous la surveillance directe et immédiate de son gardien ;
  - b) Dans un bâtiment d'où il ne peut sortir ;
  - c) Sur un terrain clôturé de tous ses côtés... ;
  - d) Tenu au moyen d'une laisse... ;
  - e) Sur un terrain qui n'est pas clôturé de tous ses côtés, attaché à un poteau métallique ou l'équivalent, au moyen d'une chaîne ou d'une corde en fibre métallique ou synthétique... ;
- ... »

Pour le règlement complet, communiquez avec nous.

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

Ouverture de la bibliothèque : mercredi - 13h à 15h et 18h à 20h

Ouverture des bureaux municipaux : 8h à 11h 30 sur rendez-vous seulement  
13h à 16h sans rendez-vous

Contactez votre équipe municipale : 418-533-2323

- poste 101 Monika Déraps, greffière-trésorière
- poste 102 Marlène Blais, directrice générale
- poste 103 Léonard Labrie, maire
- poste 104 Marc Couture, responsable des travaux publics
- poste 105 Fanny Lachambre, agente de développement municipal

Ouverture de la patinoire : jusqu'au 18 mars

- Jeudi 18h30 à 21h30
- Vendredi 18h30 à 22h
- Samedi 13h à 16h / 18h30 à 22h
- Dimanche 13h à 16h / 18h30 à 21h30

**\*\*\*Prochaine séance ordinaire du conseil : mardi 4 avril à 19h\*\*\***